

Un clone de grenache à petites baies

Un nouveau clone de grenache noir, portant le numéro 1212 et agréé depuis 2014, commence à être disponible chez certains pépiniéristes. Sa particularité : il a de petites baies.

On doit le clone de grenache n° 1212 à François Bérud, conseiller viticole à la Chambre d'agriculture de Vaucluse. Il a en effet remarqué sur une parcelle de Châteauneuf de Gadagne un cep ressemblant comme deux gouttes d'eau à du grenache, à une différence près : ses baies étaient deux fois plus petites ! Après vérification, ce cep était bel et bien du grenache. C'est une mutation génétique qui a sans doute modifié la physiologie du grossissement de ses baies.

Avant d'être agréé en tant que clone, ce grenache à petites baies a été vérifié et assaini sur le plan sanitaire, il est bien exempt des viroses du court-noué et de l'enroulement. Il a été multiplié et étudié, en comparaison avec des clones de grenache classiques. Cinq années d'études sur les plans viticole, œnologique et sensoriel ont été menées par la Chambre d'agriculture de Vaucluse avant son agrément.

Qui dit petites baies, dit meilleur rapport pellicule/jus en fermentation et donc meilleur potentiel couleur de la vendange... Ce clone est à utiliser quand on a un objectif de production qualitatif élevé. 🍷



Principales caractéristiques sur le plan viticole



Clone 1212, poids d'une grappe = 99 g.

En 2019 : grenache témoin, poids d'une grappe = 212 g.



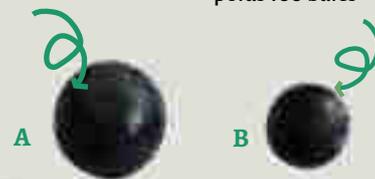
Les deux grappes ont 120 baies chacune.

- **Fertilité moyenne** : souvent autour de 15 grappes par pied. Le nombre de grappe est plus élevé que pour les clones 136 ou 1064.
- **Les grappes** sont peu compactes, ailées. Plus légères que des grappes de grenache classique, elles pèsent plutôt 150 g contre environ 250 g pour les autres clones.
- **Baies petites** : le poids de 200 baies est d'environ 200 g, contre 300 à 350 g pour les autres clones de grenache. Les baies

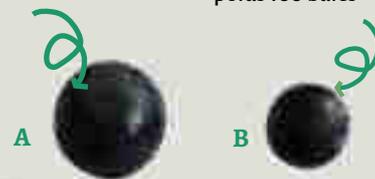
sont dans l'ordre de taille des baies de marselan. Ce poids semble en revanche très stable y compris les années sèches.

- **La production** est, de ce fait moyenne à faible, mais très stable. Ce clone 1212 est moins sensible à la coulure que les autres clones 136 et 1064 auxquels il a été comparé.
- Toutes ces caractéristiques lui confèrent une sensibilité moindre au botrytis.

En 2019 : grenache témoin, poids de 100 baies = 169 g.



Clone 1212, poids 100 baies = 76 g



Principales caractéristiques sur le plan œnologique

▪ **Les vins sont plus colorés** et plus tanniques. En comparaison avec les clones 136 et 1064, l'intensité colorante du 1212 est +40 % à 50 % plus élevée et l'indice de polyphénols totaux +20 % plus élevé sur les 5 millésimes d'étude.

▪ **Le degré alcoolique** moyen de ce clone était en essai de l'ordre de 13-14 %, inférieur aux autres clones agréés lorsqu'il est planté en dispositif expérimental qui permet la comparaison. Cependant à cause des petites baies, il faut surveiller la maturation avec attention, afin d'éviter les phénomènes de concentration rapide en cas de dessèchement sur les fins de maturation.

▪ **Les vins du clone 1212** de grenache sont moins acides. D'une part les raisins sont moins acides (acidité totale de 2,2 à 2,4 g/L H₂SO₄ à maturité) ; d'autre part, le rapport pellicule/jus plus important en vinification permet une meilleure extraction des anthocyanes et des tannins, mais aussi du potassium, ce qui fait baisser l'acidité.

▪ **Enfin, à la dégustation**, le potentiel qualitatif de ce clone est jugé très bon. À l'aveugle, c'est-à-dire même sans considérer sa couleur, il est souvent jugé supérieur aux autres clones avec lesquels il était comparé.